



L'ex ami de ma fille conduit sans permis

Par **jeanpierredr**, le **10/08/2008 à 17:16**

Bonjour,
l'ex petit ami de ma de ma fille conduit sans permis, suis-je en droit de le dénoncer?
Cordialement : Jeanpierre

Par **coolover**, le **10/08/2008 à 18:39**

Bien que traditionnellement la délation soit très mal vue, rien ne t'interdit de dénoncer une personne qui enfreindrait la loi.

Par contre, sois sûr de toi car si entre temps il a eu son permis, cela pourrait être une dénonciation calomnieuse (Art. 226-10, code pénal).

Et puis, de toi à moi, si ta fille n'est plus avec lui, à quoi bon l'accabler ?

Par **JamesEraser**, le **10/08/2008 à 19:17**

S'il conduit un véhicule qui serait par exemple "à votre fille", je vous invite expressément à le dénoncer.

Experatooment